

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la 3CBO : Les objectifs concernant l'Environnement

Préserve le patrimoine naturel

Objectifs :

1. Préserver et valoriser la trame verte et bleue :
 - en valorisant les 3 vallées du territoire et les prairies associées : l'Ouanne, la Cléry, le Betz ;
 - en protégeant les réservoirs de biodiversité (incluant les sites reconnus ZNIEFF, sites Natura 2000, sites gérés par le CEN), notamment l'étang de Gatelas, mouillère des Charpentiers, Marnières Saint-Nicolas, prairies de l'Ouanne, vallée de la Cléry ;
 - en veillant à ne pas rompre les corridors écologiques identifiés ;
 - en apportant une attention particulière aux espaces tampons entre la trame verte et bleue identifiée et les extensions urbaines ;
2. Protéger et maintenir les milieux humides :
 - en préservant les milieux humides identifiés sur le territoire et notamment par l'étude menée par le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais ;
 - en identifiant et en préservant les étangs et mares du territoire.
3. Répertoire et préserver les haies sur les parcelles à vocation agricole.

Gérer durablement la ressource en eau

Objectifs :

1. Assurer une exploitation rationnelle de la ressource pour l'eau potable, compatible avec la préservation des milieux naturels associés.
2. Assurer un développement urbain et économique compatible avec la capacité de production actuelle.
3. Mettre en place une gestion des eaux pluviales efficaces.
4. Assurer une bonne gestion des eaux résiduaires en lien avec l'accroissement projeté de la population.
5. Assurer la préservation et le bon état écologique des cours d'eau du territoire.

Gérer et prévenir les risques et les nuisances

Objectifs :

1. Limiter la vulnérabilité du territoire face aux risques inondation
2. Prendre en compte les risques inondations pour les nouvelles constructions et les accès, dans les zones identifiées à risques par le PPRI et l'atlas des zones inondables.
3. Répertoire les habitations en risque d'inondation fréquent.
4. Encourager la mise en place d'espaces tampons en amont des cours d'eau pour réduire l'aléa d'inondation, notamment dans les dents creuses.
5. Limiter l'exposition de la population aux nuisances et aux risques industriels, en évitant l'urbanisation à proximité d'infrastructures ou d'installations nuisibles, notamment les autoroutes.
6. Optimiser la gestion des déchets afin de réduire leurs impacts sur l'environnement et la salubrité publique.
7. Prendre en compte le risque d'effondrement lié aux cavités souterraines.
8. Prendre en compte le risque nucléaire.
9. Réduire la pollution lumineuse à proximité des corridors écologiques.

Lutter contre le changement climatique

Objectifs :

1. Promouvoir un urbanisme plus économe en consommation d'espace et plus dense/compacte.
2. Poursuivre le développement d'un cadre favorable à l'utilisation des modes de transport alternatifs (liaisons douces, co-voiturage, etc.) à l'image de la création récente d'une plateforme mobilité à l'échelle du territoire du Montargois en Gâtinais.
3. Encourager le développement d'installations de production d'énergies renouvelables sur le territoire : bois-énergie en lien avec la gestion des haies, solaires, biogaz et géothermie, etc.
4. Préserver, valoriser ou réaliser des traitements paysagers et d'espaces verts présents au sein des espaces urbains ou à urbaniser.
5. Inciter au développement des démarches de construction à faible empreinte environnementale (toiture végétalisée, construction bois, énergie solaire).